



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Lettre des services de
l'État dans le Cantal

LSE du 1er février 2022

COVID19 | Pass vaccinal

pass COVID-19
vaccinal

Depuis le 24 janvier, le « pass vaccinal » est en vigueur pour les personnes de 16 ans et plus, dans les lieux accueillant du public. Explications.

Qu'est-ce que le « pass vaccinal » ?

Le « pass vaccinal » consiste en la présentation de l'une de ces trois preuves :

- certification de vaccination (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles) ;
- certificat de rétablissement de plus de 11 jours et moins de six mois ;
- certificat de contre-indication à la vaccination.

Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24h dans le cadre du « pass vaccinal » est possible jusqu'au 15 février pour les personnes ayant reçu leur première dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur deuxième dose.

Où est-il exigé ?

Il remplace le « pass sanitaire » dans les lieux recevant du public (à l'exception des établissements de santé et sociaux) :

- bars et restaurants (à l'exception de la restauration collective, de la vente à emporter de plats préparés et de la restauration professionnelle routière et ferroviaire) ;
- activités de loisirs (cinémas, musées, théâtres, enceintes sportives, salles de sport et de spectacle...)
- foires, séminaires et salons professionnels ;
- grands magasins et centres commerciaux (par décision du préfet) ;
- transports interrégionaux (avions, trains, bus).

Tout comme le « pass sanitaire », le « pass vaccinal » s'applique pour le public comme pour les personnes qui travaillent dans les lieux où il est obligatoire.

[Le calendrier d'allègement des mesures sanitaires](#)

L'agence de cohésion des territoires au service du territoire cantalien

Pour aider les collectivités à mener à bien leurs projets, l'ANCT locale a un rôle de facilitateur et de soutien en matière d'ingénierie de proximité. Ainsi, en 2021, l'ANCT a notamment accompagné :

- le déploiement des conseillers numériques sur le territoire pour lutter contre la fracture numérique,
- l'élaboration des CRTE (contrat de ruralité et de transition écologique) qui ont vocation à traiter de l'ensemble des enjeux du territoire en associant largement les collectivités, acteurs socio-économiques, associations et habitants.

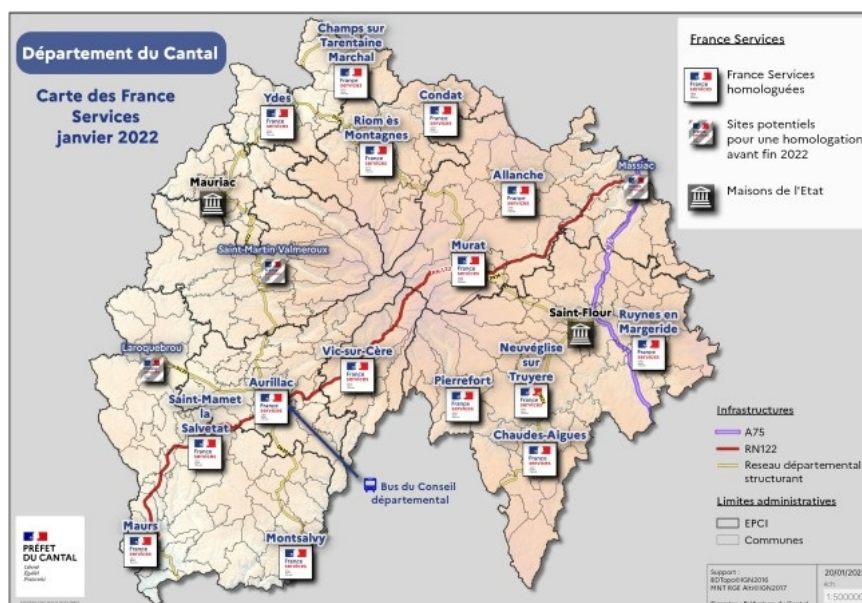
Afin de faire un point sur les dossiers accompagnés par l'ANCT, M. le préfet, délégué territorial de l'ANCT a réuni un comité de pilotage COPIL le 21 janvier dernier. Les travaux de l'ANCT se poursuivent en 2022, avec le lancement d'une opération de revitalisation de 4 petits centres bourgs, comme ici à Saint-Chamant.



Labellisation France Services à Allanches

Avec cette nouvelle labellisation à Allanches, le département du Cantal compte désormais quatorze sites dans les communes de Maurs, de Montsalvy, de Chaudes-Aigues, de Ruynes en Margeride, de Pierrefort, de Murat, de Condat (France Services Postale), de Ydes, de Vic sur Cère (France Services Postale), de Champ sur Tarentaine (France Services Postale), Saint-Mamet la Salvetat de Neuvéglise sur Truyère et de Riom-ès-Montagnes.

Un bus France Service porté par le Conseil départemental est également labellisé. Il a vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire départemental en concertation avec les intercommunalités et les communes pour apporter les services au plus près des usagers.



France Renov'

Serge Castel, préfet du Cantal, en présence de Bruno Faure, président du Conseil départemental, Martine Guibert, conseillère régionale, et des représentants des EPCI, étaient présent pour le **lancement du Service Public de Performance Energétique de l'Habitat du Cantal**.



M. le préfet a salué l'esprit partenarial qui a permis la création de ce nouveau service public couvrant l'ensemble du territoire départemental.

Cofinancé par la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental, les 9 EPCI cantaliens, et par l'Etat, il sera le maillon essentiel de la rénovation énergétique dans le département, et concourra à une réelle simplification du service proposé à l'ensemble des ménages cantaliens, quels que soient leurs revenus, ainsi qu'aux petits locaux tertiaires.

**Ce service est joignable en un point unique :
04 71 46 49 00 - renovernergie@cantal.fr**

Il répondra à la demande grandissante de conseil afin de mobiliser les aides publiques (Ma Prime Rénov' en particulier).

Cantal Rénov'Energie s'inscrit dans le nouveau service public global de rénovation de l'habitat France Rénov', impulsé par la ministre Emmanuelle Wargon, donnant encore plus de lisibilité et de facilités aux cantaliens pour améliorer leur habitat, et ainsi leur qualité de vie.



L'appel à projet départemental MILDECA 2022 est lancé !

Trois objectifs stratégiques définis au niveau régional pour structurer l'ensemble des actions cofinancées par la MILDECA..

- Renforcer la prévention et agir sur la précocité des consommations.
- Soutenir le développement de dispositifs de réduction des risques et des dommages adaptés aux publics et aux territoires.
- Soutenir la mise en oeuvre de programmes de sensibilisation et de formation spécifique à la thématique addictive.

Pour vos projets de prévention des conduites addictives, et lutte contre les drogues, déposez vos dossiers avant la date de clôture qui est fixée au 31 mars 2022.

[Plus d'informations sur le site des Services de l'Etat dans le Cantal.](#)

www.cantal.gouv.fr

© 2021 Préfecture du Cantal

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Préfecture du Cantal.

[Se désinscrire](#)



[Voir la version en ligne](#)